



RÉPONSE À L'AVIS DE JONCTION*

Loi sur la construction, L.R.O. 1990 chap. C.30

** Ce formulaire doit être utilisé par les Parties qui répondent à un Avis de jonction préparé par un Entrepreneur.*

Numéro de l'arbitrage intérimaire faisant l'objet d'une jonction : _____

Nom de l'arbitrage intérimaire faisant l'objet d'une jonction :

NOM DE L'ENTREPRENEUR EXIGEANT LA JONCTION

Nom : _____

INFORMATION DE L'INTIMÉ À L'AVIS DE JONCTION

Nom de la personne auprès de l'organisme du Représentant de l'Entrepreneur :

Courriel : _____

Téléphone : _____

Nom de l'entreprise : _____

Titre: _____

Adresse :

INFORMATION DU REPRÉSENTANT DE L'INTIMÉ

Nom de la personne du Représentant de l'Intimé :

Courriel : _____

Téléphone : _____

Nom d'entreprise/cabinet :

Titre : _____

Adresse : _____

CHOIX DE L'ARBITRE INTÉRIMAIRE

Cochez l'une des trois options suivantes*:

J'approuve l'Arbitre intérimaire proposé par l'Entrepreneur :

Je souhaite proposer un Arbitre intérimaire différent.

Nom de l'Arbitre intérimaire :

Je demande à l'ODACC de nommer un Arbitre intérimaire.

** L'Arbitre intérimaire doit être un Arbitre intérimaire certifié de l'ODACC. Le registre des Arbitres intérimaires est disponible sur le lien suivant : <https://odacc.ca/fr/registre-des-arbitres-interimaires/>.*

RÉPONSE À L'AVIS DE JONCTION

Veillez fournir un court résumé de votre réponse à l'Avis de jonction (optionnel et en un maximum de 250 mots).

Je conviens que les communications, les documents et la Décision (l'« Information ») partagés ou divulgués dans le cadre de l'arbitrage intérimaire ne doivent pas être communiqués à toute personne qui n'est pas une Partie à l'arbitrage intérimaire, sauf dans les circonstances limitées qui suivent :

- si l'Information est nécessaire dans un arbitrage intérimaire ultérieur visant les mêmes Améliorations;
- si une Partie présente une demande auprès d'une cour ou d'un tribunal d'arbitrage en vue d'étudier des questions faisant l'objet de l'arbitrage intérimaire;
- en vertu d'une ordonnance d'un tribunal compétent ou si la divulgation est légalement requise;
- si l'Information relève du domaine public;
- si la personne à qui l'Information est divulguée est un conseiller juridique ou financier à une Partie à l'arbitrage intérimaire;
- si la personne à qui l'Information est divulguée participe à l'arbitrage intérimaire (comme un administrateur de contrat, un expert ou un témoin lors d'une audience);
- avec le consentement de toutes les Parties à l'arbitrage intérimaire;
- si l'Information donne à penser qu'il y aura une menace réelle ou potentielle à la vie humaine ou à la sécurité, ou si la divulgation est nécessaire pour empêcher qu'un crime soit commis.

Je consens à ce que les Arbitres intérimaires éventuels reçoivent l'information contenu dans l'Avis d'arbitrage intérimaire afin de leur permettre de déterminer s'ils ont un conflit d'intérêts et s'ils sont prêts à mener l'arbitrage intérimaire du différend. Je confirme qu'aucun renseignement confidentiel contenu dans l'Avis d'arbitrage intérimaire ne peut être consulté par des Arbitres intérimaires éventuels.

Je conviens de payer l'acompte dans les sept jours suivant la réception de l'acompte par l'entremise du Système personnalisé de l'ODACC et tous les honoraires et coûts supplémentaires liés à l'arbitrage intérimaire (au-delà du montant payé à titre d'acompte) dans les quatorze jours suivant la date à laquelle la Décision a été rendue aux Parties. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour plus d'informations : <https://odacc.ca/fr/demandeurs/paiements/>.

Signature

J'ai le pouvoir de lier l'Intimé à l'Avis
de jonction (si l'Intimé est un organisme)

Date

Nom en lettres moulées de la
personne qui signe

Poste de la personne qui signe

Directives pour remplir une Réponse à l'Avis de jonction

Le formulaire de Réponse à l'avis de jonction permet à une Partie qui a reçu un Avis de jonction de fournir un résumé de sa réponse à l'Avis de jonction, de proposer un Arbitre intérimaire et de confirmer ses coordonnées.

Après avoir reçu un Avis de jonction, l'ODACC créera un nouvel arbitrage intérimaire sur le Système personnalisé de l'ODACC. Les Parties à l'arbitrage intérimaire conjoint recevront un courriel de communications@odacc.ca qui les invitera à consulter l'information du dossier de l'arbitrage intérimaire conjoint.

Après avoir consulté l'information sur le Système personnalisé de l'ODACC, l'Intimé peut télécharger le formulaire de Réponse à l'avis de jonction, comme il est indiqué à <https://odacc.ca/fr/intimes/documents-justificatifs/>. Toutes les Parties à l'arbitrage intérimaire conjoint recevront un courriel les informant qu'un nouveau document a été téléchargé sur le Système personnalisé de l'ODACC.